Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20230929-5_2023delib086-DE
Reçu le 29/09/2023

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex
T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
-SAINT-
GÉRÉON

Publication sur le site internet le : 29 SEP. 2023
Transmission au contrôle de légalité le : 29 SEP. 2023

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-086
Conseil municipal du 25 septembre 2023

Le Lundi Vingt Cinq Septembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS (arrivée à 19h30), Sébastien PRODHOMME (arrivée à 19h35), Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH , Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s : Carine MATHIEU

Excusée(s) : Katharina THOMAS

Pouvoir : Katharina THOMAS pour Myriam RIALET

Ont été désignées secrétaires de séance : M. Bruno DE KERGOMMEAUX et M. Nabil ZEROUAL.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34
Date de la convocation : 19 septembre 2023
Date de la publication : 28 septembre 2023

2023-086 RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Johanna HALLER

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services. La mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire pour ajuster les postes permanents en fonction des besoins et de l'organisation des services y compris pour permettre la promotion des agents.
Dans la perspective d'ajuster le tableau des effectifs pour permettre le recrutement d'un agent par voie de mutation et de nommer des agents inscrits sur liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne, il est proposé de procéder à la création des postes suivants :

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20230929-5_2023delib086-DE
Reçu le 29/09/2023

CREATIONS DE POSTES				
Catégorie	Libellé du grade	Nombre de poste	Durée hebdomadaire	Emploi
FILIERE ADMINISTRATIVE				
B	Rédacteur(rice)	1	35	Assistant(e) ressources humaines Adjoint(e) responsable de service
FILIERE TECHNIQUE				
C	Agent de maîtrise principal	1	35	Responsable Espaces verts et naturels
C	Agent de maîtrise	1	35	Agent(e) polyvalent(e) maintenance bâtiments

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53,

Vu le tableau des effectifs annexé,

Vu l'avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 14 septembre 2023,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la création des postes détaillés dans le tableau ci-dessus,

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :
Présents ou représentés : 34
Votants : 34
Abstentions : 0
Exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

DECIDE de créer les poste proposés ci-dessus,
PRECISE que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2023,
FIXE le nouveau tableau des effectifs tel qu'indiqué en annexe.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,

Bruno de KERGOMMEAUX

Nabil ZEROUAL

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.